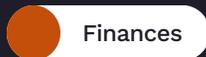


Décision de poursuite : recouvrement amiable et contentieux



🕒 2 JOUR(S)

Pourquoi choisir cette formation ?

- ✓ Maîtriser le rôle de l'ordonnateur et du comptable public dans le recouvrement des recettes
- ✓ Acquérir le vocabulaire nécessaire à la maîtrise du recouvrement
- ✓ S'approprier la procédure de recouvrement amiable, pré-contentieux et contentieux des recettes

Programme

Pour chacun des points du programme ci-dessous à construire,
Examiner : le vocabulaire, le rôle, les recours du débiteur, le déroulement de l'action

Les intervenants :

- Le créancier
- Le débiteur
- L'ordonnateur
- Le comptable

Autres : huissiers, juge...

Les étapes :

- La liquidation
- L'émission
- La prise en charge
- Le recouvrement

Les différentes solutions :

- Recouvrement amiable

- Recouvrement contentieux
- Apurement

Les cas particuliers :

- Redressement et liquidation judiciaires
- Procédures simplifiées
- Compensation légale

Public concerné

- Tout acteur en charge du recouvrement : gestionnaire, chargé du recouvrement
- Tout acteur en charge de la gestion financière en EPSCP

Divers

- Apport théoriques et pratiques sous forme d'échange interactif et de cas pratiques réalisés à partir de documents établissement
- Mise en situation

Intervenant(e)s

- Agents comptables d'EPSCP



[Consulter la version en ligne](#)